

Je propose, avec l'appui de mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier):

Qu'on modifie la motion en supprimant le passage qui suit:  
«vendredi 9 septembre 1988 au plus tard, la Chambre se réunira aux jours et heures spécifiés à l'article 3 du Règlement, mais non le 1<sup>er</sup> août;

Que, durant cette période»  
et en le remplaçant par ce qui suit:  
«jeudi 30 juin 1988 au plus tard».

Donc les heures de séance vont être prolongées, mais pas jusqu'au 9 septembre. La prolongation des séances va durer jusqu'à la fin du mois, comme le prévoit le Règlement.

[Français]

Alors, cela serait la façon honnête pour le gouvernement de procéder, et c'est ce que nous lui proposons, de revenir à l'article 10 du Règlement, qui donne au parti au pouvoir, à la majorité en cette Chambre, des moyens pour augmenter le nombre d'heures et qui donne ce privilège même aux députés de l'Opposition ou à des députés d'arrière-ban parce que, si vous me permettez de relire en français une partie de cet article, c'est écrit: «... un député peut, sans avis...» Ce n'est même pas un ministre. En anglais, c'est encore plus clair: «... by any Member...». Alors, cela veut dire que même les députés conservateurs qui sont muets de l'autre côté de la Chambre pourraient se lever et proposer qu'on accorde plus de temps pour les débats au gouvernement. Un ministre peut le faire. Pour ma part, je viens de le faire au nom de l'Opposition, je viens de faire une proposition qui vise à prolonger les heures de séance, mais qui va les prolonger de façon raisonnable, qui n'est pas faite en passant à côté du Règlement, qui est faite en se servant d'un Règlement qui a été placé là exprès pour qu'on s'en serve et particulièrement pour permettre que les heures puissent être prolongées pour avoir plus de temps pour débattre des questions devant cette Chambre.

Alors, c'est là je pense un exemple de la collaboration que nous sommes prêts à apporter au gouvernement pour lui permettre de passer à la Chambre des projets de loi qu'il juge importants. Je ne peux pas vous promettre que nous allons voter de façon affirmative sur tous ces projets de loi, il y en a que nous n'aimons pas, mais au moins, cela va donner plus d'heures au gouvernement pour tenter de faire adopter son programme. Et nous croyons que c'est cela qu'il faut faire. Nous sommes prêts à collaborer, madame la Présidente.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** L'honorable député de Saint-Jacques (M. Guilbault) vient de présenter un amendement à la motion. Avec la permission des honorables députés, la Présidence devrait prendre cet amendement en délibéré pendant quelque temps et vous revenir avec une décision quant à son acceptabilité ou non.

En attendant, nous allons reprendre le débat. L'honorable député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

[Traduction]

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Madame la Présidente, il règne aujourd'hui une sensation de déjà vu à la Chambre des communes. Dans un ciel autrement serein, il flotte un lourd nuage qui surplombe la colline parlementaire depuis une heure à peu près.

Cela me rappelle le 23 octobre 1980, jour où les progressistes conservateurs, alors dans l'opposition, ont décidé qu'ils en avaient assez de la démocratie, assez de la vie parlementaire

### *Prolongation des heures de séance*

qui se pratiquait au Canada depuis des décennies et des décennies. En désaccord avec la décision du président, et refusant de s'incliner devant cette décision, certains députés se sont précipités vers le fauteuil du président en criant à tue-tête: «Assez! Suffit!». Ils criaient et hurlaient devant le président. Certains ministres présents aujourd'hui étaient parmi ceux-là qui, le 23 octobre 1980, se sont précipités vers le fauteuil du président pour réclamer le droit de se faire entendre, en dépit de la motion totalitaire et fasciste qui demandait à clore le débat.

En 1980, les conservateurs ont traité les libéraux de fascistes et de totalitaires, parce qu'ils avaient décidé de limiter les débats. Le gouvernement de l'époque avait-il décidé de limiter les débats après que quelques députés seulement aient parlé? Non. Déjà 98 députés conservateurs avaient pris la parole. Ils avaient pu faire valoir leur point de vue sur la modification constitutionnelle. Le gouvernement a alors décidé que ces 98 interventions au nom de l'opposition officielle suffisaient et qu'il allait imposer la clôture. Les conservateurs devinrent absolument fous. J'étais présent. C'est un des jours les plus tristes qu'aient connus les parlementaires. Les conservateurs hurlaient et demandaient à être entendus.

Les positions sont maintenant inversées. Les conservateurs gouvernent et ils ont décidé, parce qu'ils ont une énorme majorité, qu'ils allaient jeter le Règlement par la fenêtre. C'est exactement cela, ils se débarrassent du Règlement. Ils disent: «Nous sommes les mieux placés pour savoir ce qui est préférable pour le Parlement, ce qui n'est pas le cas de la présidence». Le gouvernement vous dit, madame la Présidente, que vous ne savez pas ce qui est le mieux pour la Chambre, que le président de la Chambre des communes n'est pas en mesure de rappeler le Parlement s'il le considère nécessaire.

• (1620)

Non, le premier ministre (M. Mulroney) a décidé, au nom du Parlement, de passer outre aux libéraux, aux néo-démocrates et aux indépendants. Les conservateurs ont la majorité et peuvent donc faire ce qu'ils veulent. Inutile de respecter ce Règlement élaboré au cours des décennies. Ils n'ont pas à accepter ces règles préparées après des mois et des mois d'étude et adoptées à l'unanimité par la Chambre des communes. Non, ils disent simplement: «Nous allons les rejeter, nous allons déchirer les pages du livre du Règlement et imposer nos propres règles du jeu.» Un peu comme si les Oilers d'Edmonton décidaient: «Nous allons changer les règlements du hockey. Rejetons les règles existantes et adoptons les nôtres.» Savez-vous, madame la Présidente, à quand remonte la dernière fois où le gouvernement a suspendu le Règlement pour pouvoir respecter son propre programme politique? À 1883. Depuis 1883, jamais un gouvernement n'a suspendu le Règlement afin de faciliter la réalisation de son programme politique.

Nous assistons au Canada à un changement complet d'attitude envers la démocratie. Quand on n'aime pas les règles du jeu, on impose les siennes. Quand on n'aime pas les décisions que rend le président, on n'en tient pas compte. Le gouvernement aura recours à sa majorité. Partout sur la colline parlementaire, nous entendons ces jours-ci le ton autoritaire des conservateurs qui imposent la volonté de la majorité au détriment des traditions parlementaires.